



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 10 février 2026

Délibération n°11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Subvention La Baraka 2026

La Baraka est une association de promotion de l'art et de la culture installée au 12 rue de Montmoreau en centre-ville d'Angoulême. Ce projet de tiers-lieux et atelier partagé de sérigraphie et de gravure vise à proposer tout au long de l'année une programmation culturelle variée avec des expositions, projections et performances artistiques.

Dans ce cadre, LA BARAKA organise deux opérations :

- La quatrième édition des **Portes Ouvertes Culturelles (POC)** d'Angoulême en mai (date à confirmer). L'objectif est de faire connaître et rendre visible les lieux culturels, artistiques, de création et indépendants aux angoumoisins et au-delà ;
- **Les 48h de la Création**, rallye de création ouvert à toutes les techniques (dessin, film, volume, théâtre, musique...) et à tous avec un thème imposé. L'édition 2026 aura lieu, en lien avec Magelis en Fête, du vendredi 26 juin 2026 17h jusqu'au dimanche 28 juin 2026 17h avec restitution aux Chais Magelis.

L'association La Baraka et Magelis partagent ainsi la même ambition de faire connaître au plus grand nombre la richesse et le foisonnement des projets culturels et de valoriser la création sur le territoire.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, l'association La Baraka sollicite Magelis pour un soutien financier de 6 000 € (2 000 € pour les POC et 4 000 € pour les 48h de la création) au titre de l'année 2026 (identique à celui de 2025).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'un soutien financier de Magelis à l'association La Baraka, pour un montant de 6 000 €, au titre de l'année 2026 ;
- approuvent le principe et les termes de la convention afférente ;
- autorisent Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

